

**Séance du Conseil général du 30 juin 2014**  
**à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Présidente : Mme Marianne Guillaume, Présidente du Conseil général  
Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal  
Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

**1. Appel**

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux et aux représentants des médias. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 19 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Madame Charline Cattin est excusée et Monsieur Gabriel Bilat est absent.  
Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 21 du 12 juin 2014
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2013  
b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013
6. a) Discuter et préavisier le projet de convention de délégation de compétences entre la Commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
7. Discuter et approuver la modification de l'article 29 du règlement du SIS FM
8. Discuter et approuver le nouveau règlement d'impôt de la Commune municipale de « Les Bois »
9. Discuter et approuver la modification des articles 9, 10 et 13 du tarif de l'eau
10. Nominations :
  - Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
  - Election d'un membre à la Commission financière
  - Election d'un membre à la Commission « Services communaux »
  - Election de cinq membres de la Commission d'urbanisme

Personne ne désire s'exprimer, l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : personne ne désirant s'exprimer, je considère le procès-verbal comme accepté tacitement et je remercie chaleureusement la Secrétaire pour toutes ses précisions.

## 3. Communications

### Conseil général

Madame la Présidente, Marianne Guillaume :

Finances communales 2012 : j'ai reçu le rapport sur les finances communales 2012 du Service des communes du Canton du Jura. Je le tiens à disposition si quelqu'un est intéressé.

Démission : J'ai également reçu la démission de Monsieur Gabriel Bilat, je vous en donne lecture : « *Les Bois, le 26 juin 2014. Après 10 ans de Conseil général, le temps est venu de passer le témoin. Il faut savoir que j'ai participé plus de 20 ans au service de la communauté des Bois. De la reconnaissance et des remerciements, je n'en demande pas ; d'ailleurs, je n'ai jamais compté là-dessus. J'ai eu beaucoup de plaisir dans ma vie politique et je mets un terme à mon mandat de Conseiller général pour la fin de l'année 2014. Je vous présente, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures. G. Bilat* »

Résolution : j'ai reçu juste à l'instant une résolution. Selon le règlement, je vais vous lire cette résolution. Ensuite, je vous la passerai et vous la signerez si vous êtes d'accord. « *Une thune pour la Santé des Franc-Montagnards. Réunis en séance plénière le 30 juin 2014 aux Bois, le Conseil général des Bois demande au Gouvernement de la République et Canton du Jura de mettre en œuvre les dispositions permettant la réouverture de l'antenne de la Croix-Rouge à Saignelégier. Ce faisant, le Conseil général des Bois donne également suite aux interpellations fréquentes de la députation des Franches-Montagnes à ce propos, et aux craintes de la population de voir se poursuivre la dégradation de l'offre (par ex. menace de suppression du service des ambulances). Au vu des considérants annexés, demande au Gouvernement de la République et Canton du Jura, le Conseil général des Bois propose notamment au Gouvernement :*

- *De mener avec la Croix-Rouge du District des Franches-Montagnes et du Canton des négociations visant la réouverture du local sis au 7 rue Bel-Air à Saignelégier (ou autre local) et notamment de réactiver la liaison téléphonique actuellement suspendue.*
- *De soutenir financièrement la présence ou la permanence d'un professionnel de la santé qualifié, à raison de 50 % (certification Croix-Rouge Suisse)*
- *De veiller à ce que les missions de la Croix-Rouge puissent être menées par ce professionnel aux Franches-Montagnes (notamment coordination proximale des transports pour soins de santé, implémentation des prestations octroyées aux proches-aidants, contribution à des démarches de prévention, promotion de la santé et coordination des acteurs de la santé afin de concrétiser et renforcer la continuité de l'offre en soins professionnelle et bénévole.*

*NB : de façon à respecter les principes fondateurs de la Croix-Rouge Suisse, la présente résolution est proposée hors de tout contexte politique. Les Bois, le 30 juin 2014* ». L'auteur de la résolution est Monsieur Marcel Humair. Il y a aussi un argumentaire relié à la résolution. Je vous transmets cette résolution pour signature ou pas.

## Conseil communal

Monsieur le Maire, Michäel Clémence :

Espace communal : suite au vote positif du crédit de construction, le Conseil communal a nommé une Commission de construction composée de Messieurs Urs Moser, Christophe Baume, Nusret Berisha, Jean-René Feuz et Alain Chappatte. Je tiens à préciser que l'ancienne commission n'a pas été mise de côté, mais au contraire les membres seront engagés suivant les travaux en cours. Lors du dépôt public, aucune opposition ne nous est parvenue. A ce jour, l'obtention du permis de construire est imminente. Selon le planning établi, l'ouverture du chantier pour la réalisation du projet est prévue pour le 7 juillet, ceci sous réserve de l'obtention du permis. Concernant le bâtiment du SIS, quelques détails doivent être discutés avec les architectes ; c'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de mettre la priorité sur la réalisation de la halle de gymnastique. Mais, en principe, la demande de permis s'effectuera le quatrième trimestre de cette année. La Patenschaft nous informe d'une promesse de don de Fr. 250'000.00 ; d'ores et déjà, nous les remercions chaleureusement.

Zone Plane Percé – Derrie lai Bâme : comme vous avez pu le constater, nos deux zones à construire remportent un très grand succès. La zone Plane-Percé avec 23 parcelles viabilisées compte 15 parcelles vendues et 4 parcelles réservées ; il reste donc 4 parcelles libres dans ce secteur. A noter que la parcelle pour de l'habitat groupé a été vendue à l'entreprise Jolbat de Courtételle qui va réaliser, en deux étapes, la construction de deux immeubles de 15 appartements chacun. Pour le secteur de Derrie lai Bâme, sur 11 parcelles viabilisées, 2 parcelles sont vendues et 4 parcelles sont réservées ; il reste donc 5 parcelles libres à l'heure actuelle.

Modification du règlement des constructions (initiative anti-éoliennes) : le Service du développement territorial nous a adressé sa décision relative à l'adoption par le peuple de l'initiative anti-éoliennes. Cette modification du règlement est rejetée, car contraire au droit supérieur. L'émolument de cette décision s'élève à Fr. 1'282.00.

Plan spécial « Les Murs – Hôtel » : les trois associations qui s'étaient opposées au projet de plan spécial « Les Murs – Hôtel » ont fait recours contre la décision du Service du développement territorial. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelle concernant une nouvelle décision. Comme vous avez pu le lire dans la presse régionale, une erreur sur le nombre de chambres de l'hôtel des Endroits était apparue dans le rapport de faisabilité du projet du bureau ATB. Renseignements pris au sein de ce bureau, il s'est avéré exact qu'une erreur s'était glissée dans le dossier, erreur corrigée dans leur dernier rapport, mais il n'était nullement question de tromper le Conseil communal et encore moins le Conseil général selon le bureau ATB.

Crèche Croque-Pomme : Océane Pellaton a été engagée en temps qu'apprentie au sein de notre institution. Elle débutera sa formation début août. Régi Pittet a été également engagé début juin en tant que stagiaire et ceci durant une année. Nous souhaitons à ces deux personnes beaucoup de plaisir et de succès dans leur formation.

Chauffage à distance : en date du 22 avril, le bureau Matthey a présenté à la population ainsi qu'aux intéressés le rapport de faisabilité du projet de chauffage à distance. Pour résumer les conclusions du bureau Matthey, il y a matière à réaliser ce projet. Le Conseil communal a présenté ce rapport au Service des communes afin de connaître sa position sur l'éventuelle réalisation de ce projet. Il en est ressorti que notre projet est louable, l'étude de faisabilité très complète et sérieuse. Mais, malgré ces points positifs, le Service des communes préavis négativement ce futur projet en raison du fort endettement de la Commune. Après discussion avec le bureau Matthey, le Conseil communal va étudier la possibilité de créer une société anonyme ou une coopérative où la Commune serait partie

prenante. Il faut savoir que ces solutions ne sont pas des choses exceptionnelles pour réaliser un tel projet ; la Commune de Clos du Doubs a décidé de créer une société anonyme pour justement un chauffage à distance à Saint-Ursanne.

Réseau de déchèteries jurassiennes : le rapport final de l'étude de l'avant-projet du réseau des déchèteries du Jura est terminé et disponible sur le site de l'Association jurassienne des communes (AJC). Je vous fais grâce ce soir des 65 pages qu'il contient, mais je vous recommande vivement d'aller y jeter un coup d'œil. Par contre, les communes des Franches-Montagnes jugent unanimement le RDJ trop cher si le coût était réparti par district, mais trouvent son coût raisonnable si celui-ci est réparti au niveau des trois districts réunis. A l'heure actuelle, le projet est figé, mais au sein de l'Association des Maires des Franches-Montagnes, nous allons remettre l'ouvrage sur le métier afin d'essayer de trouver un compromis entre les coûts et les prestations. Affaire à suivre.

Syndicat des chemins des Bois 2 : l'appel d'offres pour la première étape est terminé. Les offres ont été contrôlées par le bureau Queloz et transmises au Canton pour approbation. Selon le bureau mandaté par le syndicat, la semaine prochaine paraîtra dans la feuille officielle le projet d'exécution définitif de la première étape, ainsi que la répartition des frais. Les propriétaires concernés seront également avertis. Cette première étape concerne les chemins se trouvant du côté sud du village, les chemins menant chez Maurice Oppliger, Christophe Cerf, Raoul Cattin et le secteur de La Large-Journée. On nous a promis le début des travaux d'ici la fin août.

Site Internet de la Commune : le Conseil communal a attribué le mandat pour la réfection du site Internet de la Commune à la société Artionet. La mise en ligne du site aura lieu dans le courant du mois de septembre.

#### 4. Questions orales

1) Monsieur Jacques Boni : en préambule, je voudrais dire que depuis ce printemps, la Commune des Bois est représentée au Parlement jurassien par Monsieur Martial Farine en tant que député suppléant. C'est une information qu'on devrait connaître. Ensuite, ma question concerne les routes prioritaires. Ne serait-il pas judicieux de déclasser la route venant de la STEP – Maison-Rouge par la pose d'un panneau « cédez le passage » à l'intersection avec la route venant de Biaufond ?

Monsieur Christophe Baume : en ce qui concerne la signalisation de tout le quartier Plane Percé et la route de contournement, nous avons attribué les travaux pour la confection des panneaux à l'entreprise Nicklex SA. Ces travaux sont en cours et durant l'été les panneaux vont être posés, entre autre une signalisation sera posée sur la route de la STEP.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

2) Monsieur Martial Farine : le 25 mars dernier paraissait un article dans l'Impartial intitulé « Y a-t-il eu tromperie sur la marchandise ? ». L'article posait des questions sur deux rapports ayant précédé la votation sur le dézonage d'une parcelle pour y construire un hôtel 4 étoiles. Y a-t-il eu faute, erreur, tromperie, mensonge de la part des promoteurs ? En tout cas, les choses ne sont pas claires. Si les faits révélés sont avérés, ils constituent une grave distorsion de l'information. Pour se prononcer démocratiquement, les citoyens doivent recevoir des informations fiables, justes, claires et précises avant la votation. Et dans cette affaire ce n'est pas le cas ! Rappelons que lors de leur présentation, les promoteurs nous ont clairement fait savoir que la civilisation n'était pas chez nous. On n'est donc pas à une duperie près. Si ça ne pose pas de problème à certains d'entre nous de se faire rouler dans la farine ou de se faire pigeonner, c'en est un sérieux pour notre

groupe. Toute une partie de nos concitoyens se sent flouée. La Commune a déjà montré notre faiblesse dans le dossier Franck Muller, pourquoi d'autres ne profiteraient-ils pas de notre naïveté ? Dans ces rapports, il y a de nombreuses petites erreurs, pas graves en soi, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. J'ajoute qu'un des rapports a été financé par l'argent du contribuable, au moins en partie, grâce à la promotion économique du Canton. On aurait pu espérer qu'il soit « correct ». Voici mes questions :

- Le Conseil communal était-il au courant, avant la votation, des erreurs contenues dans ces rapports ?
- L'article de presse fait mention d'un site d'où a été supprimée la remarque : « pas de concurrence avec l'offre hôtelière existante, au contraire », le Conseil communal connaît-il ce site ?
- La partie du site Internet de la Commune concernant ce rapport ou le rapport lui-même a-t-il été modifié juste avant la votation ? Si oui, qui a autorisé les modifications et quelles étaient-elles ?
- Il semblerait qu'une séance entre ATB et l'hôtel Cristal a eu lieu avant la votation. Le Conseil communal était-il au courant ?
- Le Conseil communal a-t-il demandé ou demandera-t-il à ATB et/ou à l'auteur de l'autre rapport des explications sur les erreurs, à l'instar de ce qu'affirme le Ministre Probst dans sa réponse à une question orale au Parlement le 25 juin ?
- Les ingénieurs se sont engagés à prendre contact avec la presse pour informer sur les rectifications, ce qui n'a pas été fait. Le Conseil communal était-il au courant que ces modifications ont été faites en douce ?
- Le Conseil communal a-t-il financé une partie d'un rapport, comme l'a fait le Canton ?

Après « « l'escroquerie » » Franck Muller, je mets ici deux paires de guillemets, aura-t-on une tromperie 4 étoiles ? Merci au Conseil communal pour ses réponses.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : est-ce une question ou huit questions ? J'ai fait une communication concernant ce plan spécial Les Murs – Hôtel. Maintenant, je n'ai plus les dates en tête pour savoir si ça a été fait avant ou après la votation concernant la modification. Mais, on a été avertis. Ce sont effectivement 10 chambres qui n'étaient pas comptées pour l'hôtel des Endroits. Je rappelle juste que c'est une étude de faisabilité concernant un éventuel hôtel aux Bois. Il y a aussi les investisseurs qui peuvent être floués. Si tel est le cas, je ne sais pas s'ils vont continuer l'affaire. Encore une fois, un recours a eu lieu. Pour l'instant, l'hôtel ne va pas encore voir le jour ces prochains mois ; on va attendre, voir la décision et, après, on prendra éventuellement contact avec le bureau ATB. Chaque chose en son temps.

Monsieur Martial Farine : je suis très partiellement satisfait.

3) Monsieur Daniel Hubleur : il a été partiellement répondu à ma question par Monsieur le Maire lors de son rapport. Ça concerne la déchèterie. J'étais déjà intervenu il y a deux ans ici pour savoir où en était ce dossier. Je vois qu'au niveau du Canton, respectivement du District, ça traîne. Je remercie Monsieur le Maire pour ces informations. Mais concernant plus directement la Commune, l'éco-point, etc., est-ce qu'on va quand même de l'avant ou est-ce que tout le projet est bloqué ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : effectivement, comme je l'ai dit dans mon rapport, pour l'instant tout est figé. Au niveau de l'éco-point, il est bien clair qu'on ne va surtout pas le réduire, au contraire. On a un projet afin de l'améliorer et de le rendre un peu plus attractif. Le Conseil communal veut vraiment améliorer ce point. Au niveau du Canton, ça s'arrête là car il est clairement dit dans ce rapport que pour tout ce qui est déchets urbains,

c'est du ressort de chaque commune d'évacuer ses déchets. Le Canton s'est un peu consacré à ça afin de réunir les trois Districts, le rapport final a été présenté et, maintenant, c'est un peu à chaque District ou syndicat d'essayer de finaliser ce projet. Au sein des communes des Franches-Montagnes, ça ne faisait pas l'unanimité effectivement. Il y avait peu d'engouement, y compris pour certaines grandes communes, mais pas pour Les Bois.

Monsieur Daniel Hubleur : je suis satisfait.

4) Madame Sabine Clémence : j'ai lu dans la presse il y a quelques semaines qu'il allait y avoir un assainissement de décharges aux Franches-Montagnes, dont une aux Bois. Je voulais savoir de quelle décharge il s'agissait et quand est-ce que ça allait commencer.

Monsieur Johnny Combremont : j'ai participé à la visite de la décharge. Elle se trouve à La Vanne, en dessous de la maison où habitait anciennement la famille Jutzi. On a de grandes failles et elle se trouve là au milieu. Les déchets sont très visibles. Finalement, il a été décidé d'assainir 5 décharges sur les Franches-Montagnes. Celle des Bois fait partie du dernier assainissement parce qu'elle est jugée la moins urgente. Les travaux sont prévus d'ici fin juillet, début août. Cependant, il y a un montant qui a été mis à disposition et si tout est utilisé avec les quatre autres assainissements, ça va freiner le nôtre. Maintenant, j'attends des nouvelles pour savoir si ça va être fait.

Madame Sabine Clémence : je suis satisfaite.

5) Monsieur Jacques Boni : vous avez partiellement répondu à ma question puisque vous avez reçu le rapport des finances communales. Alors, je me ferai un plaisir de le lire.

5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2013

b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2013

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : je vais faire une introduction avec quelques généralités sur les comptes. Je vous épargne de passer en détail les documents que vous avez reçus. D'abord, je vous présente un tableau comparatif pour voir un peu la situation. On a des comptes qui, dans les grandes lignes, sont relativement proches des prévisions à une ou deux exceptions près, j'y reviendrai ultérieurement. Vous voyez ici les différentes évolutions de 2006 à 2013. Ces évolutions chiffrées sont aussi tributaires d'autres choses, pas uniquement de la ferveur de dépenses, mais aussi de l'évolution de la Commune. Vous avez pu lire dans le texte qu'il y a eu un bouclage en deux temps. Je vais vous montrer le bouclage provisoire pour voir où on se situe par rapport au budget. Vous avez les chiffres effectifs de l'exercice 2013 avec un excédent de produits relativement important qui est surtout lié aux recettes fiscales, ce qui nous mène à un total qui dépasse évidemment le budget 2013 qui prévoyait un chiffre d'affaires environ de 5.2 millions de francs et, là, on est au-delà de 5.5 millions de francs. Au niveau de la fiabilité du budget, on peut quand même voir que les charges font 98 % des estimations du budget qui ont été faites. En fait, on est dans une bonne valeur, on n'est pas complètement à côté. Au niveau des produits, on a cette incertitude qui est très difficile à maîtriser, voire inmaîtrisable, soit l'évolution des recettes fiscales où la fourchette est relativement grande. Une deuxième façon de présenter les choses, c'est le bouclage définitif auquel le Conseil communal a procédé. Au vu de l'évolution des charges financières liées à l'Espace communal, on a pris l'option de déprécier le patrimoine administratif par le prélèvement de presque Fr. 300'000.00 des

provisions et par l'excédent des recettes de l'exercice. Vous voyez les chiffres corrigés nous donnent des montants plus élevés avec 5.8 millions de francs dans les charges où sont évidemment compris les près de Fr. 700'000.00 d'amortissement de dette. C'est clair que cette opération-là nous fausse un peu le pourcentage par rapport au budget. La Commune est chargée de faire périodiquement une planification financière, mais ce qui peut aussi être intéressant, c'est de voir comment les choses ont évolué dans le passé. Ce qui est important ici c'est l'évolution des charges sur quatre ans. Vous voyez que globalement les valeurs budgétaires et les valeurs effectives des exercices ne sont pas si éloignées. Deux différences figurent tout d'abord dans les travaux publics où, volontairement car lié au projet du Syndicat des chemins, on a réduit la voilure pour éviter de dépenser pour la réparation de chemins qui seront de toute façon refaits ultérieurement. L'autre différence au niveau des charges : ça paraît exploser mais c'est évidemment y compris les Fr. 700'000.00 d'amortissement de dette. Si on fait l'exercice sur la partie évolution des produits, on voit en fait aussi, comparé au budget d'une part, sauf justement les impôts, que les valeurs du budget sont assez correctes par rapport au résultat effectif et aussi une assez grande stabilité sur les quatre ans. Vous avez tous reçu le rapport, je ne vais pas le passer en revue. S'il y a des questions de détail, mes collègues des différents dicastères et la personne qui tient la caisse sauront certainement trouver les réponses.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : je n'ai rien à ajouter.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

#### b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : je n'ai rien à ajouter.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Le chapitre qui donne lieu à des commentaires est le suivant :

#### CHAPITRE 6/AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

##### Compte 6652.365.02/Aide au tiers-monde

Monsieur Jacques Boni : au budget, il y avait Fr. 500.00 et il n'y a rien dans les comptes. Pourquoi, ce montant a-t-il été retiré ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : ça dépend toujours un petit peu s'il y a une demande spéciale. Il y a quelques temps, on avait décidé au niveau du Conseil communal de mettre une somme au budget en cas de demande d'une personne du village ou de la région pour un projet. On voit typiquement que c'est le cas pour l'opération villages roumains où on a donné quelque chose. S'il y a un projet et une demande, suivant quoi, on pourrait donner quelque chose.

Monsieur Jacques Boni : il faut qu'il y ait une demande par rapport à un projet ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : exactement.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : nous remercions le Caissier et le Conseil communal pour leur bon travail.

6. a) Discuter et préavisier le projet de convention de délégation de compétences entre la Commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et préavisier le projet de convention de délégation de compétences entre la Commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes

Entrée en matière

Monsieur Johnny Combremont : partis seuls dans l'aventure, nous avons introduit la taxe au sac depuis plus de deux ans. Les communes des Franches-Montagnes, pressées par le Canton, ont étudié l'introduction d'une taxe au sac régionale. Pour éviter des coûts de fabrication des sacs pour chaque commune, il a été proposé l'élimination des déchets au niveau régional. Les Conseil communaux ont choisi de déléguer la gestion de cette tâche au Syndicat pour la gestion des biens. Le Conseil communal propose d'accepter cette délégation de compétences. N'ayant plus d'assemblée communale, une telle décision doit être approuvée par les ayants-droit au vote conformément à l'article 16, alinéa 3 du Règlement d'organisation.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Johnny Combremont : je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Daniel Hubleur : j'ai quand même une question sur ce principe de taxe au sac. Si je me réjouis que cette proposition d'harmonisation régionale concernant le prix du sac au niveau des Franches-Montagnes soit maintenant réalisée, permettez-moi de dire que cela, pour moi, n'est pas suffisant. Je m'explique. Si on veut vraiment réaliser l'objectif principal du pollueur-payeur, on doit harmoniser le tout, soit les taxes de base par ménage, industrie, etc. Parce que là, on aura des grandes différences. Si c'est uniquement le prix du sac, pour moi, c'est le tout début, mais on aura toujours des distorsions entre les communes. Je m'explique. Certaines communes vont payer les Moloks par les impôts, d'autres les prennent entièrement en charge par le compte via les taxes. Dans tous les domaines, c'est comme ça. Après, on va comparer les communes et on va dire qu'il y a des différences énormes au niveau des déchets. C'est ça qu'on doit absolument régler. Aussi, bien sûr que je ne m'oppose pas à ce préavis et je l'accepterai, mais je demanderai au Conseil communal s'il peut nous donner des informations sur le sujet. Est-ce qu'il y a la possibilité à l'avenir d'harmoniser ça au niveau des Franches-Montagnes ? Est-ce que le Conseil communal s'engage à aller défendre cette proposition auprès des autres communes des Franches-Montagnes ?

Monsieur le Maire, Michaël Clémence : comme vous l'avez dit, c'est un début. Il a fallu pas mal cravacher pour en arriver là. A l'heure actuelle, il n'y a plus que les Communes de Saignelégier et Les Bois qui doivent se prononcer, les autres ont toutes accepté. En ce qui concerne l'harmonisation de la taxe de base, ça va être très difficile, peut-être pas



irréalisable, mais difficilement réalisable. On a un exemple flagrant : Montfaucon a pris l'option de regrouper tous les Moloks au centre du village. Il faudrait donc que toutes les communes aient ce même principe. On devrait donc enlever le Molok à Biaufond et le rapatrier au centre du village, pareil pour Les Prailats, etc. afin d'avoir une certaine maîtrise des coûts. La Commune des Bois a choisi, à juste titre, de laisser des endroits de collecte pour les hameaux. Il me paraît donc difficile d'harmoniser la taxe de base sur l'ensemble des Franches-Montagnes. Je ne suis pas prophète, mais je doute que ça soit possible. Comme ça, ce soir, je ne vois pas comment c'est réalisable.

Au vote, le point 6 a) est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur Claude Gagnebin : nous mettrons le rapport transmis ce soir et le préavis favorable à l'unanimité du Conseil général.

7. Discuter et approuver la modification de l'article 29 du règlement du SIS FM
---

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : il est apparu lors de son application que le Règlement du SIS FMO comportait quelques lacunes concernant les absences aux exercices. Le Conseil communal vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : suite à l'opposition d'une amende d'un sapeur-pompier pour une absence à un exercice, il s'est avéré que l'article qui régit les absences ne stipule en aucun cas que les excuses doivent être formulées par écrit et dans un délai imparti pour le faire. C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose d'accepter la modification de l'article 29 comme présenté dans le rapport.

Monsieur Jacques Boni : il y a juste quelque chose qui me choque parce que c'est une amende de Fr. 20.00 et, à l'article 29, on met « la maladie de l'intéressé attestée par un certificat médical ». Ça veut dire que ça coûte Fr. 40.00 pour aller chez le médecin, on a donc meilleur temps de payer l'amende de Fr. 20.00. On peut quand même faire confiance à ces pompiers qui disent qu'ils sont malades.

Monsieur Germain Jobin : je pense que l'état-major est assez grand pour savoir si c'est un profiteur et qu'il est toujours malade ou si c'est juste une fois.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : c'est effectivement l'état-major qui donne les amendes. J'ai fait partie de l'état-major, je peux donc dire que l'état-major est ouvert à la discussion. On fait confiance, mais après, à un moment donné, il y a des limites. Jusqu'à maintenant, l'état-major a toujours fait preuve d'ouverture au niveau des excuses. Mais, en faisant preuve d'une trop grande ouverture, on voit là où on en arrive. Tout doit être noté. Si le pompier est malade une fois, je ne pense pas qu'ils vont demander un certificat médical. Par contre, si c'est toutes les fois, je pense qu'il y a moyen de demander un certificat médical. C'est comme pour les agriculteurs, si une fois une vache vèle, ça va, mais si c'est toutes les fois, il ne faut pas exagérer.

Monsieur Marcel Humair : au niveau du libellé de cette discussion, l'article 29 est énoncé avec des mobiles possibles d'excuses, soit la maladie de l'intéressé, la maladie grave ou le

décès d'un proche, le service militaire, la grossesse et l'allaitement. Dans le cas présent, je ne sais pas si la personne était absente parce qu'elle était enceinte ou qu'elle allaitait ou si elle était malade.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : le débat n'est pas là, on doit seulement approuver la modification de l'article 29 ou pas. On n'a pas besoin de savoir quelle maladie il avait.

Au vote, le point 7 est accepté par 16 voix, sans avis contraire.

8. Discuter et approuver le nouveau règlement d'impôt de la Commune municipale de « Les Bois »
--

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : en début d'année, le Service des communes nous a invités à procéder à la révision de notre règlement d'impôt. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : comme noté dans le rapport, notre règlement d'impôt n'est plus au goût du jour suite aux nouveautés introduites par le Canton comme, par exemple, le guichet virtuel entre autres. Il vous est stipulé dans le rapport que la marge de manœuvre communale est très restreinte, mis à part quelques articles. Les autres articles découlent des dispositions légales cantonales. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce nouveau règlement.

Madame Sabine Clémence : à l'article 16, au chapitre 4, il est fait mention, déjà dans l'ancien règlement, de l'encaissement d'impôts municipaux extraordinaires qui font l'objet de règlements particuliers. J'aimerais en savoir un peu plus. Qu'est-ce que c'est comme impôts et de quels règlements il s'agit ?

Monsieur Claude Gagnebin : dans les impôts municipaux extraordinaires, il y a par exemple la taxe immobilière. C'est un impôt qui est régi de façon séparée et qui est perçu par la Commune. On peut aussi imaginer, par exemple, une taxe communale pour les chemins. La Commune peut décider de créer des impôts pour un objet bien précis qui ne serait pas réglé dans le présent règlement sur les impôts.

Madame Sabine Clémence : ça figure dans quel règlement ?

Monsieur Claude Gagnebin : par exemple pour la taxe des chiens, c'est le règlement pour la taxe des chiens. Si on décide de prélever une taxe cadastrale, il faut prendre une disposition légale pour le prélèvement de la taxe cadastrale.

Au vote, le point 8 est approuvé à l'unanimité.

9. Discuter et approuver la modification des articles 9, 10 et 13 du tarif de l'eau
---

Entrée en matière.

Monsieur Johnny Combremont : suite à la motion 60 m<sup>3</sup> approuvée par le Conseil général, il y a lieu de modifier les articles du tarif de l'eau. La modification de ce tarif supprimera la perception de la taxe d'eau d'une quantité minimale de 60 m<sup>3</sup> et permettra l'introduction

d'une taxe de base pour l'alimentation en eau. Ce n'est qu'au moment de l'examen du budget 2015 que le Conseil général devra définir le montant de la taxe de base.

Monsieur Christophe Cerf : nous avons été informés jeudi passé qu'une nouvelle loi sur la gestion des eaux sera prochainement mise en consultation. C'est pourquoi, il vaut mieux attendre quelques mois pour pouvoir se coller sur les lois cantonales, plutôt que de revoir et de réétudier le règlement dans 6 mois. Le Conseil communal et la Commission sont d'avis de reporter le point 9 à un prochain Conseil général. C'est pourquoi, nous vous demandons de refuser l'entrée en matière.

Monsieur Jacques Boni : sait-on déjà ce que le projet jurassien dit ?

Monsieur Christophe Cerf : on a reçu un mail du Canton. Il va dans notre sens. On n'en sait pas plus, on sait juste que la loi est en consultation. Mais c'est dommage de revenir là-dessus dans 6 mois.

Monsieur Jacques Boni : j'ai téléphoné à l'Office des eaux. Ils disent exactement ça, c'est-à-dire qu'il y aura une taxe de base et une taxe de consommation. C'est vrai qu'on peut attendre.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : j'ai reçu un mail de Monsieur Raphaël Schneider qui a eu écho de cette nouvelle loi. Je vous dis en deux mots ce qu'il a écrit. *« Ce que tu peux dire au Conseil général : il nous est confirmé qu'une consultation concernant la nouvelle loi sur la gestion des eaux sera prochainement lancée. Ce projet de loi comprend notamment la gestion des cours d'eau, des eaux et des eaux usées avec un cadre strict concernant la perception des taxes afin de permettre, en particulier, l'harmonisation des pratiques et calculs communaux. Ainsi, la motion qui vous est soumise semble coller au prochain cadre légal cantonal. Cela étant, l'objectif du Canton est de pouvoir si possible faire valider cette loi par le Parlement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il serait donc maladroit d'accepter une motion et de la réaliser rapidement sans connaître les tenants et aboutissants de la nouvelle loi, respectivement les éventuelles modifications du Parlement. Pour cette raison, le Conseil communal est favorable à l'intervention, mais au vu de ce qui précède, il propose la transformation de la motion en postulat. »*. C'est bien clair que cette dernière phrase est caduque, elle est acceptée.

Monsieur Daniel Hubleur : je comprends qu'on ne doit pas tout modifier si une nouvelle loi entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais, expérience faite de ce monde politique, je peux vous dire qu'il ne faut pas se leurrer. Si la proposition n'est pas encore sortie du Gouvernement, il y aura la mise en consultation auprès des communes, des partis. Puis, au retour de cette consultation, il y aura modifications éventuelles, puis passage au Parlement en deux lectures et, enfin, la proposition mise en vigueur. Je ne parle même pas du fait que s'il y a un référendum qui est lancé, le peuple pourrait se prononcer. Après, il y aura la mise en vigueur de cette nouvelle loi avec de nouveau un délai donné aux communes pour réalisation. Je veux bien qu'on reporte ça, mais nous devons être conscients que ce n'est pas au 1<sup>er</sup> janvier 2015 que ça arrivera. Je préférerais, afin de réaliser cette motion 60 m<sup>3</sup>, qu'on laisse les articles tels qu'ils sont aujourd'hui. Simplement, si vous prenez l'article 9, on enlèverait « de 60 m<sup>3</sup> ». J'accepte l'entrée en matière, mais je fais une proposition ferme sur la solution actuelle.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 12 voix contre 7.

Débat de fond.

Monsieur Johnny Combremont : je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Daniel Hubleur : ici, on a un règlement qui ne passe pas devant le peuple. Si on le modifie cette année, on pourra très bien le modifier dans deux ans quand on connaîtra ce

que le Gouvernement, respectivement le Canton, aura décidé. Ma proposition est toute simple. On laisse les articles tels quels, simplement en modifiant l'article 9. Pour chaque abonnement ou logement raccordé au Service des eaux, on calculera une consommation minimale. On enlève « de 60 m<sup>3</sup> » et on rajoute « celle-ci sera fixée par le Conseil général dans le cadre de l'adoption du budget ». Et l'affaire est réglée. On peut très bien, chaque année, décider combien de mètres cubes de base on veut. Comme ça, on pourra régler le problème d'une façon satisfaisante pour la majorité des personnes concernées.

Monsieur Germain Jobin : je propose le statu quo.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : ici, on a trois choses. On a les 60 m<sup>3</sup> qu'on peut garder, on a la taxe que nous propose le Conseil communal et on a la proposition de Monsieur Daniel Hubleur.

Monsieur Claude Gagnebin : je m'excuse, mais j'aimerais quand même faire une remarque concernant la proposition de Monsieur Hubleur. Cette proposition est tout à fait louable, réalisable, mais à quel prix ? Il faut bien vous dire que, pour chaque logement actuel, on a un tarif. Chaque modification de 10 centimes du prix du mètre cube d'eau ou autre doit être réintroduite dans le système informatique et recalculée différemment. Ça sera la même chose pour le prix des 60 m<sup>3</sup>. C'est donc un travail qui doit être repris chaque année. Si on a la possibilité d'avoir une base qui reste plus ou moins stable, ça me rendrait service. Ce n'est pas que je ne veuille pas le faire, mais c'est que ça complique passablement les choses.

Monsieur Jacky Epitoux : est-ce qu'on a la consommation, par exemple, d'une personne âgée ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça figurait dans le rapport qu'on vous a présenté lors de l'adoption de la motion. Pratiquement, il y a de tout. Le plus bas que j'ai eu comme consommation c'est 17 m<sup>3</sup>. La personne n'était pas très propre !

Monsieur Jacky Epitoux : est-ce qu'on peut estimer qu'une personne vivant seule avec un revenu modeste consomme par exemple 30 m<sup>3</sup> par année ? A la limite, on pourrait arranger les choses en disant que la consommation minimum de quelqu'un qui est dans le besoin est de 30 m<sup>3</sup>. Pour éviter de revenir chaque année, on fixe un minimum à 30 m<sup>3</sup>. Comme ça, on a une approche un peu plus sociale des choses.

Madame Rose-Marie Jobin : je voulais faire une autre proposition et directement annuler l'article 9. C'est-à-dire que les gens paient ce qu'ils consomment. Claude m'avait donné les renseignements. Les 60 m<sup>3</sup> d'eau qui sont facturés et qui ne sont pas utilisés représentent 1'250 m<sup>3</sup> par année. Ça fait donc Fr. 2'500.00. Je trouve que ce n'est pas grand-chose. Je propose donc qu'en attendant ce nouveau règlement, il n'y ait plus de consommation minimale.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais juste faire une correction. Monsieur Hubleur m'avait demandé de recalculer les chiffres que Madame Jobin vient de mentionner et, pour l'année 2013, ça représente un peu plus, soit 3'800 m<sup>3</sup>. C'est donc plus important. Ce sont les mètres cubes d'eau facturés non consommés. Ça fait donc Fr. 7'600.00 à trouver par le biais de la consommation d'eau.

Madame Rose-Marie Jobin : on peut augmenter le prix du mètre cube d'eau de 5 centimes.

Monsieur Christophe Cerf : je pense qu'on devrait plutôt aller dans le sens de l'idée de Monsieur Epitoux en baissant ces 60 m<sup>3</sup> et qu'on ait quand même une stabilité. De revenir chaque année et d'avoir des discussions comme ce soir, ça va toujours être le flou. Je pense que si on met 30 m<sup>3</sup> ou 40 m<sup>3</sup>, plus ou moins tout le monde les consomme.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : avant de passer au vote, je propose qu'on fasse une suspension de séance.

Madame Sabine Clémence : cette motion visait quand même à faire payer l'eau consommée. L'eau est une denrée à préserver. Il ne faut pas que la Commune s'enrichisse et il ne faut pas mettre des gens dans des situations inconfortables. Je propose aussi qu'on fasse une suspension de séance.

Monsieur Daniel Hubleur : je retire ma proposition pour arriver à en sortir et avoir, par exemple, une solution à 30 m<sup>3</sup>. J'admets qu'une résidence secondaire a quand même quelque chose à payer si elle est connectée au réseau. Qu'il y ait un minimum, oui. Maintenant, s'il y a une grande complication administrative et informatique de faire un tableau chaque année, je veux bien retirer ma proposition pour éviter un débat chaque année là-dessus. Je me rallierai à cette solution de 30 m<sup>3</sup>.

Monsieur Jacques Boni : ce qu'on fait maintenant, c'est exactement ce qu'on nous dit dans le règlement : faire une taxe de base qui correspond à 30 m<sup>3</sup>. Au lieu de mettre 30 m<sup>3</sup>, on peut très bien dire un prix de Fr. 30.00 ou autre. Là, c'est tout à fait possible au niveau financier. On peut même aller jusqu'à une taxe de Fr. 20.00. Alors, à aucun moment, on doit diminuer le prix de l'eau. Ça, c'est une politique négative par rapport à une prise de conscience des gens. On nous proposait Fr. 1.70. C'est faux de faire ça. En 2008, c'était Fr. 2.70/m<sup>3</sup>. En 2014, 2015, on voudrait le mettre à Fr. 1.70.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : ce que vous proposez, c'est la solution du Conseil communal ?

Monsieur Jacques Boni : tout à fait.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je demande une suspension de séance.

Reprise des débats.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : nous avons donc la proposition du Conseil communal qui reste et on a deux contre-propositions : celle de Monsieur Jacky Epitiaux avec 30 m<sup>3</sup> et celle de Madame Rose-Marie Jobin qui demande de supprimer l'article 9 et payer ce que l'on consomme. On va d'abord mettre les deux contre-propositions en confrontation. Ensuite, celle qui obtiendra le plus de voix sera confrontée à la proposition du Conseil communal.

Au vote, la proposition de Monsieur Jacky Epitiaux avec 30 m<sup>3</sup> obtient 11 voix et la proposition de Madame Rose-Marie Jobin en obtient 5.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient 3 voix et celle de Monsieur Jacky Epitiaux en obtient 16. C'est donc la proposition de Monsieur Epitiaux qui est acceptée.

#### 10. Nominations :

Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Election d'un membre à la Commission financière

Election d'un membre à la Commission « Services communaux »

Election de cinq membres de la Commission d'urbanisme

#### Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Aucune proposition n'est faite. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Election d'un membre à la Commission financière et élection d'un membre à la Commission « Services communaux »

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : suite au changement de dicastères en début d'année entre Messieurs Urs Moser et Johnny Combremont, le Conseil communal propose une rocade. Comme ce sont des commissions élues par le Conseil général, on vous demande donc ces modifications. Monsieur Urs Moser est donc proposé comme membre à la Commission financière et Monsieur Johnny Combremont est proposé comme membre à la Commission « Services communaux ».

Au vote, ces deux nominations sont acceptées à l'unanimité.

Election de cinq membres de la Commission d'urbanisme

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le PDC propose Monsieur Christophe Cerf.

Madame Sabine Clémence : le PCSI propose Monsieur Paul-Justin Boillat.

Monsieur Jacques Boni : le groupe PS/Verts propose Monsieur Edwin Bischof.

Monsieur Jacky Epitiaux : la Liste libre propose Monsieur Pierre Stauffer.

Le Conseil communal propose Monsieur Urs Moser.

Au vote, les cinq nominations ci-dessus sont acceptées par 18 voix.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je vous lis juste l'article du Conseil général par rapport à la résolution. « *Si la résolution est signée par 8 membres présents, elle sera en fin de séance développée par son auteur et soumise au vote.* ». La résolution a été signée par 16 membres du Conseil général. Je passe donc la parole à Monsieur Marcel Humair.

Monsieur Marcel Humair : la présente résolution découle des transformations fondamentales dans le système de santé et surtout d'un constat qui fait que l'offre en prestations aux Franches-Montagnes est considérablement menacée, voire fait déjà l'objet de suppressions. A plusieurs reprises, les parlementaires, les députés franc-montagnards ont signalé que la fermeture de l'antenne Croix-Rouge à Saignelégier posait un problème en termes d'accès proximal aux prestations et en termes d'équité par rapport aux autres Districts. L'intitulé de la résolution « Une thune pour la santé des Franc-montagnards » est précisé de la manière suivante : le coût du coordinateur-administrateur de l'antenne Croix-Rouge représente Fr. 5.00 pour chacun des 10'000 habitants du District. Au niveau de la demande au Gouvernement, les propositions que cette résolution donnerait au Gouvernement, c'est de mener avec la Croix-Rouge du District des Franches-Montagnes et du Canton des négociations visant la réouverture de cette antenne à Saignelégier ou ailleurs et, notamment, de rouvrir la liaison téléphonique qui est actuellement suspendue. Si on essaie de téléphoner à la Croix-Rouge section Franches-Montagnes, ce numéro n'est plus en service. Il faut savoir que la Croix-Rouge, comme beaucoup d'autres associations ou groupements dans le champ de la santé cantonale, n'est pas une structure publique et l'ingérence politique du Canton dans le dispositif Croix-Rouge ne peut se faire que de manière concertée entre le Canton et cet organe. D'où la deuxième proposition, c'est que le Canton soutienne financièrement la présence et la permanence d'un professionnel qualifié dans le champ de la santé à raison de 50 %. Là, on arrive aux Fr. 50'000.00 souhaités qui seraient la participation cantonale au soutien des interventions données par la Croix-Rouge. Ça, de manière à veiller que les missions de la Croix-Rouge puissent être menées par des professionnels aux Franches-Montagnes. Ça veut dire avoir quelqu'un sur place pour coordonner une des prestations Croix-Rouge qui est le transport pour raisons de soins, de santé. Pour pouvoir agrémenter les prestations qui seront nouvellement octroyées dans le

cadre du programme proches-aidants dont la Croix-Rouge fait partie. C'est aussi pour que ce professionnel puisse contribuer aux démarches de prévention et de promotion de la santé cantonales officielles, coordonner les acteurs avec qui elle est en lien au niveau franc-montagnard (médecin de famille, etc.). Le but est de concrétiser, de renforcer la continuité de l'offre en soins par les professionnels et les bénévoles. Deux exemples permettent d'illustrer ce besoin : une personne est bénévole-transporteur Croix-Rouge. Si on imagine que la maman de l'un de nous a besoin d'un transport à l'hôpital à Berne, elle doit téléphoner à la Croix-Rouge à Porrentruy pour autant qu'elle sache que ce service est octroyé par la Croix-Rouge et qu'on l'en a informée. La responsable actuellement située à Porrentruy doit contacter un des bénévoles. Si, par hasard, ça tombe sur un habitant des Bois, ça veut dire qu'il fait 3 kilomètres pour aller chercher la personne. Ça peut aussi être quelqu'un de Montsevelier qui est envoyé parce que la personne à Porrentruy ou à Delémont n'est pas au fait de ce fonctionnement local. Un autre aspect, au niveau des proches-aidants, est la mise en place de la formation. La Croix-Rouge y contribue activement. Si vous avez un conjoint qui souffre de dépression ou de troubles psychiques ou autres, il faut savoir que la Croix-Rouge peut initier des prestations pour aller évaluer ce que fait le proche-aidant, comment un professionnel peut l'aider à jouer son rôle de proche-aidant. Cette prestation-là est très difficilement livrable si on habite à 60 kilomètres des lieux et si on ne se trouve pas dans un contexte comme le contexte franc-montagnard où on a des problèmes avec la notion de ruralité et de proximité. Je vous épargne les considérants, je les ai mis en annexe et j'ai les documents ici qui montrent que ça vaut la peine que le Canton investisse.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je soumetts cette résolution au vote.

Au vote, la résolution est acceptée par 18 voix.

Madame la Présidente, Marianne Guillaume : je vous remercie pour votre patience et votre participation à cette séance. Je vous souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil général  
Les Bois

La Présidente :            La Secrétaire :

Marianne Guillaume    Marlyse Jobin